



Municipalité de Sainte-Béatrix

Politique de contribution financière pour les activités de loisirs

La municipalité de Sainte-Béatrix, soucieuse de répondre aux besoins des citoyens et de ses jeunes familles dans le cadre du plan d'action de la Politique familiale, propose une aide financière pour les citoyens et citoyennes âgés(es) de moins de 18 ans qui pratiquent une activité (culturelle, sportive ou scientifique).

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME

Article 1 DESCRIPTIF DU PROGRAMME

Tous les résidents de Sainte-Béatrix, âgés de moins de 18 ans, suivant des cours ou des activités de loisir, qui ne sont pas offerts par la municipalité de Sainte-Béatrix, mais offerts par un Service des loisirs d'une autre municipalité, peuvent bénéficier d'une aide financière équivalant au montant que l'enfant doit payer en surplus pour l'inscription parce que celui-ci n'est pas résident de la municipalité où le cours ou l'activité a lieu.

Article 2 PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ

La période annuelle va du 1^{er} janvier au 31 décembre en fonction de la date de la demande de contribution financière.

Article 3 ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES ET PRÉALABLES AU TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Tous ceux ou celles qui veulent se prévaloir de cette contribution devront acquitter intégralement les frais d'inscription encourus et compléter le formulaire en bonne et due forme qui est prévu à cette fin et disponible à l'hôtel de ville de Sainte-Béatrix. Les éléments suivants sont obligatoires et préalables au traitement de la demande:

- Fournir un reçu officiel qui précise la répartition des coûts supplémentaires d'inscription qui ont été payés car l'enfant n'est pas résident de la municipalité qui offre le cours ou l'activité. Ce reçu doit être signé par la personne responsable du cours ou de l'activité.
- Remettre le formulaire de contribution financière avec les sections "renseignements personnels" et "renseignements sur l'activité ou le cours" dûment remplis.
- Respecter le délai de 2 mois prévu à l'article 4.

Sainte-Béatrix, des gens de cœur au centre de la nature !

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (Québec) J0K 1Y0

Téléphone 450.883.2245 - #6233 / Télécopieur 450.883.1772 / Courriel : loisirs@stebeatrrix.com



Article 4 DÉLAI POUR PRODUIRE LA DEMANDE

Un délai maximum de 2 mois suivant le paiement de l'activité ou cours est accordé pour effectuer la demande d'aide financière. Après ce délai, votre demande ne pourra être traitée. La date du reçu fait figure de référence pour le délai de 2 mois. Les demandes sont traitées le 15 de chaque mois ou la date ouvrable suivante.

Article 5 FRAIS ADMISSIBLES

Le calcul de la contribution sera effectué sur le montant total du reçu fourni, représentant les frais d'inscription. Les frais de matériel (ex. achat de kimono, manuel, etc.), de transport, de nourriture et autres frais connexes ne sont pas admissibles.

Article 6 LIMITE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

- A) La politique de contribution financière ne s'applique pas aux frais reliés:
- aux cours et activités de loisirs offerts par une autre municipalité ou organisme et qui sont offerts par la municipalité de Sainte-Béatrix;
 - au programme "Sport-Étude" ou "Art-Étude" offert par les différentes écoles;
 - aux terrains de jeux ou camps de jour estivaux offerts par une autre municipalité ou organisme;
 - au séjour dans un camp ou colonie de vacances;
 - à une inscription au base-ball, soccer ou autre lorsque la Municipalité ou un mandataire de celle-ci offre déjà cette activité.
- B) Toute pratique libre d'activité de loisir n'est pas admissible, ex.: ski libre, cinéma, golf, etc.
- C) La politique financière n'est pas applicable lorsque le mandataire du cours est un parent proche (père, mère, frère, et sœur) de l'utilisateur.

Article 8 REÇU POUR FINS D'IMPÔTS

Les reçus transmis avec le formulaire de contribution financière ne seront pas retournés. Le demandeur devra donc prévoir une copie pour les fins d'impôt.

Sainte-Béatrix, des gens de cœur au centre de la nature !

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (Québec) J0K 1Y0

Téléphone 450.883.2245 - #6233 / Télécopieur 450.883.1772 / Courriel : loisirs@stebeatrrix.com



Formulaire-Politique contribution financière des activités de loisirs

Nom de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance de l'enfant : _____ Âge : _____
jour/mois/année

Adresse principale de l'enfant : _____
no civique/ rue

_____ Ville, province et code postal

Nom du père ou de la mère : _____ Téléphone : _____

Nom de l'activité : _____

Nom du responsable de l'activité : _____

Montant total de l'activité : _____ \$ (Annexer le reçu)

Nom de l'entreprise ou municipalité qui offre le cours : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Débutant le : _____ Finissant le : _____

Pièce justificative à remettre au même moment que le formulaire :

Reçu de l'activité (le paiement doit être complété avant de demander un remboursement)

Preuve de résidence de l'enfant (bulletin scolaire)

Signature : _____ Date : _____

Section réservée au mandataire de la municipalité

Le formulaire a été reçu et est conforme :

Les pièces justificatives sont reçues :

- Facture originale :
- Preuve de résidence :

La subvention est accordée au montant de : _____ \$

La subvention n'est pas accordée puisque :

- La demande n'est pas conforme :
- Il n'y a plus de budget de disponible :

Signature : _____ Date : _____

Signature direction générale : _____ Date : _____

Sainte-Beatrix, des gens de cœur au centre de la nature !

861, rue de l'Église, Sainte-Beatrix (Québec) J0K 1Y0

Téléphone 450.883.2245 - #6233 / Télécopieur 450.883.1772 / Courriel : loisirs@stebeatrrix.com